Municipalité de Saint-Jacques

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 515-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 55-2001 AFIN DE CRÉER LA ZONE I1-29 AINSI QUE SA GRILLE DES USAGES ET NORMES

1. QUE lors de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Jacques tenue le 4 octobre 2021, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 515-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 55-2001 afin de créer la zone I1-29 ainsi que sa grille des usages et normes.

2. QUE le projet de règlement numéro 515-2021, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique écrite quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique écrite qui sera tenue à compter du 13 au 27 octobre 2021, 16 h 30. Les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer doivent le faire par écrit à info@st-jacques.org.

3. QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

4. QUE le projet de règlement numéro 515-2021 peut être consulté au bureau de la mairie de Saint-Jacques durant les heures d'ouverture habituelles ainsi qu'au www.st-jacques.org.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 7E JOUR D'OCTOBRE 2021.

Josée Favreau, OMA, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière